



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 8 mars 2019

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 7 mars 2019 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Denis Chalifoux, président, Richard Forget, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Carl De Montigny, Michel Bazinet, et madame Anne Guylaine Legault, membres.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charette, membre substitut et Gabrielle Labonté, secrétaire.

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-03-18

2019-03-19

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 février 2019

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 7 février 2019.

ADOPTÉE

2019-03-20

Licences radio – Ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

la Régie utilise le système de communication radio appartenant à la Ville de Mont-Tremblant ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie doit permettre à la Ville de Mont-Tremblant d'être titulaire des licences radio et en faire la gestion ;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- permette à Ville de Mont-Tremblant d'être titulaire des licences radio et en faire la gestion ;
- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-03-21

Comptes à recevoir

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire au 27 février 2019.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-03-22

Comptes à payer

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 27 février 2019, au montant de 73 451.01 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2019-03-23

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Approbation du rapport financier et du rapport des auditeurs – Exercice financier 2018

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 et du rapport des auditeurs de la Régie incendie des Monts.

QUE l'excédent de fonctionnement pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 est de 189 427 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-03-24

Projet - Achat d'un équipement de désincarcération – Surplus non affecté

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire réaliser un projet financé par le surplus non affecté ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts affecte une partie du surplus non affecté pour le projet suivant :

PROJET	MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ (plus taxes applicables)
Achat d'un équipement de désincarcération	62 400 \$

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-03-25

Projet – Achat d'un VUS « Police Pack » 2019 - Surplus non affecté

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire réaliser un projet financé par le surplus non affecté ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts affecte une partie du surplus non affecté de la Régie pour le projet suivant :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

PROJET	MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ (plus taxes applicables)
Achat d'un VUS « Police Pack » 2019	62 383.82 \$

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-03-26-

Fin de la période d'essai – Chef aux opérations

CONSIDÉRANT QUE

le chef aux opérations Éric Fulker a terminé sa période d'essai d'une durée de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT

les recommandations du directeur ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de chef aux opérations de monsieur Éric Fulker le tout effectif à compter du 6 mars 2019.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution

ADOPTÉE

2019-03-27

Fin de la période de probation – Commis à la comptabilité

CONSIDÉRANT QUE

la commis à la comptabilité Valérie Villeneuve a terminé sa période de probation d'une durée de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT

les recommandations du directeur ;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de commis à la comptabilité de madame Valérie Villeneuve, le tout effectif à compter du 6 mars 2019.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

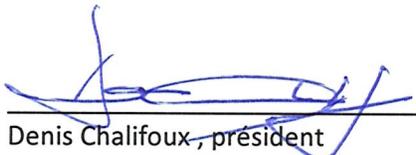
2019-03-28

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Période de questions d'ordre général

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michel Bazinet, membre, appuyé par Carl De Montigny, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h15.



Denis Chalifoux, président



Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier